Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260321-2026_03_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-03-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026
Date de convocation : 17 mars 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 29

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Marine CUMINET, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Didier LANDAIS, M. Thierry LECOCQ, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE, Mme Sophie MONTAUFRAY.

Excusés : Mme Brigitte BARBIER (pouvoir à Mme JUHEL)

Secrétaire de séance : Mme Marine CUMINET

Election du Maire délégué de Saint-Ouen-la-Rouërie

Après l'installation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Assemblée invite les élus à faire acte de candidature à la fonction de Maire délégué de **Saint-Ouen-la-Rouërie**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7,
Considérant que, conformément à l'article L2122-7 précité, M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire délégué de **Saint-Ouen-la-Rouërie** par vote à bulletin secret et à la majorité absolue,
Considérant que M. le Maire lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire délégué de **Saint-Ouen-la-Rouërie,**
Considérant la candidature de : Madame Sabrina MACHARD.

Assesseurs : Mme Cyrine CHARON et Mme Caroline OLLIVIER.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

A l'issue du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	29
Nombre de suffrages blanc :	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

A OBTENU : Madame Sabrina MACHARD : 22 voix (vingt-deux)

Madame Sabrina MACHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire déléguée de **Saint-Ouen-la-Rouërie** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 7 avril 2026

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'affichage de la délibération : 7 avril 2026